



ARRETE DU MAIRE N° 31 /2024

ETABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Le Maire

Vu le code général de la fonction publique ;
Vu les statuts particuliers des cadres d'emploi de la fonction publique territoriale ;
Compte tenu de l'arrêté n°26/2024 du 15/07/2024 portant sur les lignes directrices de gestion après avis du comité social territorial en date du 27/03/2024 ;
Compte tenu de la délibération n°01/2019, en date du 22/01/2019, relative à la mise en place du taux de promotion applicable au personnel de la collectivité, après avis du comité social territorial en date du 16/10/2018.

ARRETE

ARTICLE 1ER : Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2024 est établi comme suit :

Avancement au grade de : **Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe**

Ordre	NOM / Prénom	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
1	BARBE Christine	Adjoint administratif	31/12/2024

Avancement au grade de : **Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe**

Ordre	NOM / Prénom	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
1	MARAIS Sandra	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	01/12/2024

Avancement au grade de : **Adjoint technique principal de 2^{ème} classe**

Ordre	NOM / Prénom	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
1	PELLETIER Thomas	Adjoint technique	01/12/2024

Avancement au grade de : Rédacteur principal de 1^{ère} classe

Ordre	NOM / Prénom	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
1	CIPRIANI Pascal	Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	31/12/2024

ARTICLE 2 : Le présent tableau d'avancement sera transmis au centre de gestion de la Corse du sud, qui en assurera la publicité, conformément aux dispositions de l'article L522-26 du code général de la fonction publique.

ARTICLE 3 : Le maire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché en collectivité et notifié aux agents concernés.

Fait à COTI CHIAVARI, le 09/08/2024

